



Monsieur le Directeur de la DOTC
Côte d'Azur
23 avenue Thiers
Case postale n° 4
06 034 Nice cedex 1

fax de la DOTC Côte d'Azur : 04 92 00 61 85

MOTION

POUR LE RESPECT DU DROIT DE REVENDIQUER

NON A LA CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE

Alexandre LATRUFFE ACC13 à Nice Thiers, membre de la Commission Exécutive Fédérale CGT FAPT, membre de la direction du syndicat départemental CGT FAPT des Alpes Maritimes et élu au comité Technique de la DOTC Côte d'Azur, est convoqué le Lundi 11 Août 2014 à un entretien préalable pouvant aller jusqu'au licenciement.

Sous prétexte de «prises de parole récurrentes et illégales», la direction veut faire payer à un militant de la CGT son activité syndicale au quotidien pour la défense des intérêts de toutes les postières et postiers.

Au moment où la direction prétend vouloir « construire un avenir pour chaque postier », elle choisit une nouvelle fois de sanctionner un militant de la CGT plutôt que de répondre aux revendications portées dans les luttes des postières et des postiers sur l'emploi, les salaires, la protection sociale et le service public postal.

La CGT condamne toutes les pressions, sanctions, atteintes aux libertés individuelles et collectives à l'égard des personnels et des militants syndicaux.

Quand on s'attaque à un militant de la CGT c'est toute la CGT qui est attaquée.

Il est inadmissible de recourir à une conception répressive des relations sociales qui excluent la négociation et la recherche d'issues aux conflits.

La POSTE doit abandonner IMMEDIATEMENT toutes poursuites à l'encontre de notre camarade.

..... **apporte tout son soutien à Alexandre LATRUFFE et exige l'abandon IMMEDIAT de toutes poursuites.**